



Montréal, le 1^{er} mai 2014

Monsieur Bernard Delorme
Président directeur général
Association des constructeurs-propriétaires
en électricité et des électriciens
d'entretien du Québec
131 Jacques Ménard, C.P. 154
Boucherville (Qc) J4B 5E6

Direction générale de la
prévention-inspection
et du partenariat
1199, rue De Bleury
Case postale 6056
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4E1

Objet : Accident mortel survenu alors que deux travailleurs effectuent des tests électriques afin de vérifier l'isolation du bobinage d'un moteur.

Monsieur,

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a rendu public un rapport d'enquête portant sur un travailleur qui perd la vie au travail alors qu'il vérifie l'absence de tension sur le moteur d'une meule dans une usine de pâtes et papiers.

L'enquête a permis de déterminer les causes de cet accident :

- La sécurisation du cabinet électrique est déficiente.
- Une vérification de l'absence de tension dans les tiges de test est improvisée.
- L'organisation du travail pour effectuer des vérifications sur les moteurs des meules comporte des lacunes importantes.

En tant qu'association représentant des employeurs pouvant être concernée par cet accident, nous croyons qu'il est important de vous en informer. De plus, pour prévenir ce type d'accident, la CSST aimerait que vous informiez vos membres sur les circonstances de cet accident et sur l'importance pour eux de prendre connaissance des mesures de prévention qui s'y rattachent. Notamment sur l'importance de respecter les règles prescrites par la norme CSA Z462-12 en ce qui à trait à la mise hors tension.

Pour en savoir plus sur cet accident, vous trouverez ci-joint le communiqué de presse de cette enquête. Il fournit les renseignements essentiels sur cet événement, ainsi que les adresses Web pour consulter les rapports d'enquête.

Nous comptons sur votre collaboration ainsi que sur celle de votre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Louis Genest
Directeur de la prévention-inspection
secteur construction et de l'hygiène du travail
Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat
Commission de la santé et de la sécurité du travail